

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	No SD SD-2024-836												
OBJET	Recommander au conseil de renouveler la nomination de 3 membres indépendants et du président du Comité consultatif Jeunesse													
No dossier(s) interne(s) : SG-3010-04 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts Date CE souhaitée : 2024-02-21 Date CM souhaitée : 2024-03-12														
<p>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;"><u>Date</u></th> <th style="text-align: left;"><u>No résolution</u></th> <th style="text-align: left;"><u>Objet</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2023-03-07</td> <td>CM-20230307-189</td> <td>RENOUVELLEMENT - NOMINATION - COMITÉ CONSULTATIF JEUNESSE</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Seta Topouzian APPUYÉ PAR : Vasilios Karidogiannis</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>de renouveler la nomination de M. Thomas Guillemette à titre de président du Comité consultatif Jeunesse, et ce, pour un mandat d'un an, renouvelable, soit jusqu'à la fin de son mandat à titre de membre indépendant le 1er mars 2024.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2023-793)</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;"><u>Date</u></th> <th style="text-align: left;"><u>No résolution</u></th> <th style="text-align: left;"><u>Objet</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2022-03-01</td> <td>CM-20220301-249</td> <td>NOMINATIONS - COMITÉ CONSULTATIF JEUNESSE</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Larochelle APPUYÉ PAR : Seta Topouzian</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>de renouveler les nominations de MM. Thomas Guillemette et Marc-Antoine Gauthier ainsi que de Mmes Camille Labelle et Dayila Sassy à titre de membres indépendants au sein du Comité consultatif Jeunesse, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable;</p> <p>de nommer M. Thomas Guillemette à titre de président dudit Comité, et ce, pour un mandat d'un an, renouvelable;</p> <p>de nommer Mme Brianna Teupé et M. Majed Ghattas à titre de membres indépendants au sein dudit Comité, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2022-518)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2023-03-07	CM-20230307-189	RENOUVELLEMENT - NOMINATION - COMITÉ CONSULTATIF JEUNESSE	<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2022-03-01	CM-20220301-249	NOMINATIONS - COMITÉ CONSULTATIF JEUNESSE
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>												
2023-03-07	CM-20230307-189	RENOUVELLEMENT - NOMINATION - COMITÉ CONSULTATIF JEUNESSE												
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>												
2022-03-01	CM-20220301-249	NOMINATIONS - COMITÉ CONSULTATIF JEUNESSE												

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	No SD SD-2024-836
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>ATTENDU QUE le Comité consultatif Jeunesse de la Ville de Laval (le «CCJ») est composé de sept membres, âgés entre 18 et 30 ans, qui ont un intérêt marqué pour la jeunesse lavalloise et sa réalité, ou une expertise ou une expérience dans ce domaine, ainsi que le temps et la disponibilité pour participer aux séances du comité et consacrer le temps nécessaire entre les séances pour prendre connaissance des sujets à discuter au comité;</p> <p>ATTENDU QUE le terme des mandats de cinq membres indépendant(e)s, nommé(e)s par le conseil municipal sur recommandation du comité exécutif en 2022, incluant celui du président, arrivera à échéance le 1er mars 2024;</p> <p>ATTENDU QUE conformément à la Politique-cadre en matière de gouvernance de la Ville de Laval, le Secrétariat de la gouvernance a procédé à l'évaluation de la performance des membres indépendant(e)s ainsi que de la présidence du CCJ en juin 2023;</p> <p>ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance a eu l'occasion de communiquer avec ces membres et qu'il s'avère que 3 de ces 5 membres indépendant(e)s ont confirmé leur intérêt et leur disponibilité à renouveler leur mandat pour un nouveau terme de 2 ans;</p> <p>ATTENDU QUE les 3 membres qui sollicitent un renouvellement de mandat ont fait l'objet d'un processus de sélection complet par le Secrétariat de la gouvernance et le comité des candidatures, soit l'un en 2019 et les deux autres en 2022;</p> <p>ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance a obtenu une évaluation positive quant à la contribution de ces membres ainsi que des statistiques démontrant leur bonne assiduité aux réunions du CCJ depuis le début de leur mandat;</p> <p>ATTENDU QUE le Secrétariat n'a pas jugé utile de solliciter d'autres candidatures ni de former un autre comité des candidatures pour recommander le renouvellement de ces membres;</p> <p>ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance recommande le renouvellement des nominations de Thomas Guillemette, Majed Ghattas et Brianna Teupe à titre de membres indépendant(e)s au sein du CCJ, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable; et</p> <p>ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance recommande également le renouvellement de la nomination de Thomas Guillemette à titre de président du CCJ, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>REMARQUE(S)</p>		
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>de recommander au conseil de renouveler la nominations de Thomas Guillemette, Majed Ghattas et Brianna Teupe à titre de membres indépendant(e)s au sein du Comité consultatif Jeunesse de la Ville de Laval, et ce, pour un mandat de deux ans, renouvelable;</p> <p>de recommander au conseil de renouveler la nomination de Thomas Guillemette à titre de président dudit Comité, et ce, pour un mandat de deux ans, renouvelable.</p>		